

Monitorage de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse

Aide-mémoire

Le contexte

Dans leur activité en cabinet, les médecins s'engagent jour après jour en faveur de l'assurance qualité, par exemple en effectuant régulièrement des contrôles de médicaments et de laboratoire, en procédant à des enquêtes de satisfaction auprès des patients, en suivant des formations continues ou en échangeant leurs vues sur des cas difficiles (cercles de qualité). Pour répondre au souhait de l'opinion d'une plus grande transparence dans la médecine ambulatoire, cet engagement quotidien en faveur de la qualité doit cependant gagner en visibilité.

Bases légales

La garantie de la qualité des soins est ancrée dans la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) et l'ordonnance sur l'assurance maladie (OAMal): l'art. 43 al. 6 LAMal précise que les fournisseurs de prestations, les assureurs et les autorités veillent à ce que les soins soient appropriés et leur qualité de haut niveau, tout en étant le plus avantageux possible. Aux termes de l'art. 58 LAMal et de l'art. 77 OAMal, ils ont pour tâche d'élaborer des concepts et des programmes relatifs à la garantie de la qualité. Dans l'art. 22a lit. f. LAMal, il est en outre stipulé que les fournisseurs de prestation sont tenus de livrer aux autorités fédérales compétentes des indicateurs qualité médicaux.

Avec la mise en œuvre du projet de Monitorage de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse, la FMH franchit une étape pour répondre à cette exigence de la loi dans le secteur ambulatoire. D'une part, ce projet permet de sensibiliser et de préparer les médecins à l'impératif légal d'élaboration, en toute transparence, d'indicateurs qualité. D'autre part, la réflexion sur la qualité des prestations qu'ils fournissent et la comparaison anonyme avec des collègues de leur discipline représentent une motivation pour les médecins d'identifier leurs points forts et leurs points faibles, et de participer activement au développement de la qualité (au sens d'un système évolutif).

Objectifs

L'objectif principal de ce projet de monitoring consiste à reproduire et à rendre visible toute la palette et la fréquence des démarches qualité que les médecins ambulatoires mènent déjà aujourd'hui.

Les objectifs concrets du projet sont les suivants:

- Les sociétés de discipline participantes ont défini des activités qualité pour leur domaine.
- Le corps médical impliqué déclare les activités qualité réalisées sous la forme d'une auto-déclaration écrite.
- Les résultats sont communiqués au niveau interne et externe d'une manière appropriée.

Délimitation du projet

Le projet n'est pas un nouvel instrument de mesure de la qualité et ne reflète pas non plus la qualité du traitement. Il n'est pas dans l'idée de la FMH de s'immiscer dans le contenu des démarches qualité des sociétés de discipline, ni d'édicter des directives, ni encore de procéder à des contrôles. Il s'agit pour la FMH de réaliser le projet en étroite collaboration avec les sociétés de discipline. Seules les sociétés de discipline sont en effet en mesure de définir une démarche qualité pertinente, spécifique à leur discipline et profitables pour elles. Par conséquent, les sociétés de discipline définissent les contenus du questionnaire.

Utilité du projet

Le projet de monitoring de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse est porteur de bénéfices à différents niveaux et pour différents groupes-cible:

- Chaque médecin peut, par le biais de comparaisons volontaires et anonymes avec des collègues de sa discipline, évaluer ses points forts et son potentiel d'amélioration.
- Il permet de s'y retrouver dans la jungle des démarches qualité.
- Les sociétés de discipline médicales disposent d'informations appropriées sur l'évolution de leurs stratégies qualité.
- Les sociétés de discipline médicales impliquées ont la possibilité, grâce à ce projet facilement accessible, de sensibiliser leurs membres sur la question de la qualité et sur la transparence dans ce domaine.
- Le corps médical rend crédible ses efforts dans le domaine de la qualité et démontre son intérêt à une meilleure transparence de la médecine ambulatoire; il s'agit de susciter la confiance de l'opinion.
- Le projet donne une visibilité à l'engagement en faveur de la qualité à titre d'élément central de l'activité médicale.
- Des informations corroborées par des données sur l'exercice d'activités qualité des fournisseurs de prestations dans le domaine de la médecine ambulatoire sont possibles.
- Les affirmations relatives aux démarches qualité effectives peuvent être confirmées ou infirmées.
- Les résultats obtenus permettent à la FMH de poursuivre son travail politique sur la base d'arguments étayés.
- Tant l'opinion publique que les autorités peuvent se faire une idée précise de l'ampleur et de l'intensité des efforts déployés par les médecins pour leurs démarches qualité.

Direction du projet

Le projet de monitoring de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse est placé sous la conduite du Département Données, démographie et qualité (DDQ) de la FMH, à savoir le Dr Daniel Herren, responsable du domaine au Comité central, et lic. phil. Varja A. Nikolic, collaboratrice scientifique. Le département DDQ est compétent pour la mise en œuvre de la saisie des données et de leur analyse. En collaboration avec les sociétés de discipline et en collaboration avec le service de la communication de la FMH, il mène à bien la communication interne et externe des résultats.

Partenaires

Conformément aux Lignes directrices pour la qualité de la médecine de la FMH, la qualité des soins médicaux est le fruit de la collaboration entre tous les partenaires de santé. Il est donc important d'intégrer le plus de partenaires possible dans le projet «Monitoring de la qualité en médecine ambulatoire dans l'ensemble de la Suisse». Les observateurs conviés à accompagner le projet sont l'OFSP, la CDS, H+, santésuisse, la Fondation pour la sécurité des patients, la Commission des tarifs médicaux/SUVA, la Fédération suisse des patients ainsi que plusieurs assurances-maladie. Associer ces différents partenaires a permis de mettre sur pied une plateforme regroupant les différents groupes d'intérêt en vue d'un dialogue productif sur la qualité des prestations médicales.

Berne, avril 2011 / DDQ
Nous contacter: ddq@fmh.ch